

SME



SAINT MAURICE L'EXIL

Rentrée 2019



Petite enfance
Ludothèque
Activités périscolaires
Restaurant municipal
Poterie
Médiathèque



www.ville-st-maurice-exil.fr

Sommaire



3/ Ecoles-Restauration

Les horaires des écoles
L'inscription à l'école
Les tarifs du restaurant municipal

4/ Petite enfance

Le multi-accueil
Le RAM
Les vaccinations

5-7/ Enfance-Jeunesse

Temps périscolaires :
accueils matin, soir, mercredi
et vacances

8/ Loisirs

La ludothèque
La poterie
La médiathèque



Rentrée 2019- Plaquette éditée par la Ville de Saint-Maurice-l'Exil - Août 2019
33, rue de la Commune, BP 10444, 38554 Saint-Maurice-l'Exil cedex - Tél. : 04 74 86 23 61.
Directeur de la publication : Philippe Genty. Rédactrice en chef : Sophie Demaison.
Rédaction : services municipaux. Photos : services municipaux, Renaud Vezin.
Mise en page : mairie de Saint-Maurice-l'Exil. Impression : Fauchery à Chanas,
38 (04 74 84 38 34). Tirage : 3100 exemplaires.

Avec le soutien de la caisse d'allocations familiales de Vienne.



Ecoles-Restauration

Horaires des écoles

- **Ecoles Messidor-Prairial :**
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30-11h45 et 13h45-16h30
- **Ecoles Givray :**
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30-11h45 et 13h30-16h15
- **Ecoles Port-Vieux :**
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30-11h45 et 13h45-16h30

► **Rentrée scolaire
le 2 septembre 2019**



Inscriptions aux écoles

L'inscription est obligatoire pour l'entrée en maternelle et en élémentaire, et toute l'année pour les nouveaux arrivants.

Elle se fait en mairie où les informations sur les formalités vous seront communiquées.

► **Contact :** 04 74 86 23 61.

Restaurant municipal

A compter du 2 septembre, une nouvelle cuisine centrale ouvrira dans le quartier de Givray, disposant d'un réfectoire de 150 places qui accueillera les élèves du groupe scolaire de Givray.



La cuisine centrale fournira, en liaison chaude, le site de l'actuel restaurant municipal sur l'espace Marcel Noyer qui continuera d'accueillir les élèves de Prairial, Messidor et Port-Vieux.

Dans le but d'assurer une meilleure sécurité et limiter le gaspillage alimentaire, l'inscription est obligatoire. Elle peut s'effectuer jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date d'accueil (pour les modalités d'inscription, lire page 5).

► **Nouveau : le paiement est désormais possible en ligne, à partir du portail « citoyen » (lire page 5).**

Tarif des repas : 3 € (maternelle et élémentaire)

Petite enfance

Horaires

Le secrétariat, situé espace Marcel Noyer, est ouvert au public :

- les lundi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- les mardi et jeudi, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
- le mercredi, de 14h à 17h30.

► **Contact** : 04 74 29 72 55.

Multi-accueil

Le multi-accueil est agréé pour accueillir 50 enfants, à partir de leur 10^e semaine. Les familles résidant sur la commune sont prioritaires. Les enfants des villes environnantes peuvent être acceptés dans la mesure des places disponibles.

En cas de changement de domicile en cours d'année, les enfants peuvent être maintenus dans la structure jusqu'à la fin du contrat en cours.

► **Informations pratiques : ouverture du lundi au vendredi de 7h à 18h (fermeture pendant les vacances de Noël et quatre semaines l'été).**



RAM

Une liste des assistantes maternelles officiant sur la commune est disponible au secrétariat. Il est nécessaire de prendre rendez-vous lorsque les parents :

- rencontrent des difficultés à l'embauche ou demandent des informations
- se renseignent sur leur rôle d'employeur
- ont besoin d'une médiation avec l'assistante maternelle.

Vaccinations

Pour accéder à la structure, les vaccinations obligatoires doivent être effectuées suivant le calendrier vaccinal de janvier 2018.

Temps d'accueil périscolaires

Portail Internet « citoyen »

Afin d'améliorer l'organisation des services périscolaires municipaux et répondre au mieux aux attentes des familles, la Municipalité a mis en place un portail internet « citoyen » permettant de dématérialiser certaines démarches : <https://portail.berger-levrault.fr/21010/accueil>

► **Nouveau : le paiement est possible à partir du portail « citoyen » ou par le site des Finances publiques (<https://tipi.budget.gouv.fr>).**

Modalités d'inscription

L'inscription administrative s'effectue obligatoirement la première fois auprès du service enfance-jeunesse, pour les temps périscolaires du matin, de la pause méridienne, du soir, ainsi qu'extrascolaires (mercredis et vacances). Lors de l'inscription administrative, les parents pourront obtenir leur code d'accès personnel et unique, afin de se connecter au portail internet « citoyen ».

Modifications de réservation

Les modifications sont uniquement possibles dans certains cas : se reporter au règlement intérieur du service enfance-jeunesse, en ligne sur le site www.ville-st-maurice-exil.fr (rubrique « Enfance-Vie scolaire »).



Enfance-Jeunesse

Temps d'accueil périscolaires (suite)

Accueil avant la classe

Un accueil périscolaire est proposé aux enfants dans les écoles maternelles et élémentaires, le matin avant la classe (accueil entre 7h et 8h).

- Tarifs : 0,45 €/jour (QF ≤ 1300)
0,50 €/jour (QF ≥ 1301)

Accueil après la classe

Un accueil périscolaire est proposé aux enfants dans les écoles maternelles et élémentaires, après la classe et jusqu'à 18h15.

- Tarifs : 0,80 €/jour (QF ≤ 1300)
1 €/jour (QF ≥ 1301)

Accueil de loisirs du mercredi

A partir du 4 septembre, les enfants seront accueillis à Prairial pour les 4-6 ans et au service enfance-jeunesse pour les 7-13 ans.

Trois possibilités d'inscription :

- A la demi-journée, de 9h à 12h ou de 14h à 17h
- A la journée, de 9h à 17h

Accueil échelonné de 7h30 à 9h et de 13h30 à 14h, départ échelonné de 17h à 18h.

Accueil de loisirs du mercredi : tarifs

Quotient CAF	Journée	Enfant supp.	1/2 journée	Enfant supp.
0/850	7,05 €	6,55 €	2,90 €	2,65 €
851/1300	10,40 €	9,55 €	5,65 €	5,05 €
+ de 1301	12,70 €	11,75 €	6,90 €	6,35 €

- *L'inscription doit être réalisée au minimum 10 jours ouvrés avant la date de l'accueil, dans la limite des places disponibles.*

Pour de plus amples renseignements concernant l'accueil du mercredi, merci de vous reporter au règlement intérieur, en ligne sur le site de la Ville www.ville-st-maurice-exil.fr (rubrique « Enfance-Vie scolaire »).

Important

Pour l'ensemble des accueils périscolaires ayant lieu dans les écoles, les parents sont responsables de leurs enfants tant que ceux-ci ne sont pas confiés au personnel du service enfance-jeunesse.

Enfance-Jeunesse

Accueil de loisirs des vacances scolaires Toussaint/Hiver/Printemps

Les inscriptions s'effectuent au service enfance-jeunesse, aux horaires de permanences.

Deux possibilités d'inscription :

- A la demi-journée, de 14h à 17h
- A la journée, de 9h à 17h

Accueil échelonné de 7h30 à 9h et de 13h30 à 14h, départ échelonné de 17h à 18h.

Tarifs : selon quotient familial.

► **Clôture des inscriptions : le lundi qui précède les vacances.**

Eté

Pour les vacances d'été, une plaquette d'information est distribuée dans les cartables des élèves de la commune, fin mai/début juin.



Permanences d'inscription

- Lundi et jeudi de 9h30 à 12h
- Mardi de 14h à 18h
- Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

► **Aucune inscription ne sera prise en dehors des permanences.**

Plus d'infos...

Retrouvez les documents, règlements et tarifs sur : www.ville-st-maurice-exil.fr (rubrique « Enfance-Vie scolaire »).

Contact

Service enfance-jeunesse

1, rue Ladoumègue

Tél. : 04 74 86 45 09

Fax : 04 74 86 34 44

Courriel : st.maurice.lexil.sej@wanadoo.fr

Modalités de paiement

Par chèque (à l'ordre du Trésor public), chèques-vacances, espèces, en ligne sur le portail « citoyen » ou du site des Finances publiques (lire page 5).



Loisirs

Ludothèque

Horaires

Hors vacances scolaires

- Mardi et vendredi de 16h à 18h30
- Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Samedi de 9h à 12h
(jeux sur place uniquement)

Vacances scolaires

- Mardi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h
- Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Vendredi de 15h30 à 18h

Prêt de jeux

Les abonnés peuvent emprunter jusqu'à trois jeux pendant trois semaines.

Tarifs

- **Carte « Famille » valable 3 semaines**
(jeu sur place + prêt de jeux) : 10 €
 - **« Famille » jeu sur place uniquement :**
Samauritains 24,50 €/Extérieurs 27,50 € par an
 - **« Famille » jeu sur place + prêt :**
Samauritains 27,50 €/Extérieurs 33,50 € par an
- **Contact** : 04 74 29 04 50.

► A noter !

Pour les activités sportives, merci de vous reporter à la plaquette « Espace sports ».

Poterie

Inscription

Inscription à l'atelier
1, rue Ladoumègue :
Mercredi 11 septembre,
de 9h à 12h
et de 14h à 19h

Début des cours :
lundi 16 septembre

Tarifs*

- **Au trimestre (cours enfants le mercredi matin) :**
Samauritains QF ≤ 850 : 13 € / QF ≥ 851 : 15 €
Exérieurs QF ≤ 850 : 16,50 € / QF ≥ 851 : 18 €
 - **A l'année :** 45 € enfants/jeunes et 90 € adultes
- **Contact** : 04 74 86 45 09.

*Pour un cours hebdomadaire

Médiathèque*

Horaires en période scolaire

A partir du 3 septembre :

- Mardi de 14h à 19h
- Mercredi de 10h à 18h (non stop)
- Vendredi de 14h à 19h
- Samedi de 10h à 17h (non stop)

► **Contact** : 04 74 86 20 26.

*Service de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

